

2025-2026

INFORMATIONS PRATIQUES

À L'USAGE DES PERSONNELS DE L'INSPÉ

Sommaire

■ Connaître l'INSPÉ	P.4
■ Organisation et gouvernance de l'INSPÉ	P.5
■ Les services administratifs et techniques	P.8
■ Informations pratiques	P.11
■ Applications et sites utiles	P.12
■ L'enseignement à l'INSPÉ - Réglementation	P.13
■ L'enseignement à l'INSPÉ - Organisation de la formation	P.15
■ La recherche à l'INSPÉ	P.16



INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

Ce document a vocation à vous aider à trouver et prendre vos marques, comprendre l'institution et vous guider dans l'ensemble de vos démarches professionnelles. Il complète les actions d'accueil qui sont mises en place à la rentrée.

Connaître l'INSPÉ

L'INSPÉ est une composante de l'université Grenoble Alpes.

L'institut est chargé de la mise en œuvre du projet de formation des enseignants et personnels d'éducation de l'académie de Grenoble.

Ce projet est un partenariat entre les deux universités de l'académie de Grenoble, l'université Grenoble Alpes et l'université Savoie Mont Blanc, et le rectorat de l'académie de Grenoble. La formation est délivrée par des équipes plurielles, constituées d'enseignants et de cadres de ces trois institutions.

L'INSPÉ dispense le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), dont l'objectif est de préparer au métier d'enseignant pour les mentions premier et second degré, de conseiller principal d'éducation pour la mention Encadrement Educatif ou de conseiller et d'expert en éducation/formation pour la mention Pratiques et Ingénierie de la formation.

La formation initiale se déploie sur 4 sites géographiques (Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence) pour la mention Premier degré (1D), sur les sites de Chambéry et Grenoble pour la mention Second degré (2D), et sur le site de Grenoble pour les mentions Encadrement éducatif (EE) et Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF).

L'INSPÉ propose également trois diplômes d'université : Concours et métiers des professeurs des écoles (CoMéPE), et Promouvoir la

motivation et le bien être à l'école (ProMoBE), Préparation au CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi qu'une préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et une préparation aux concours de recrutement des professeurs en Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII).

Depuis la rentrée 2022, l'INSPÉ a mis en place le Diplôme Inter Universitaire professeur et CPE stagiaire (PCPES)- entrée dans le métier à destination des fonctionnaires stagiaires à mi-temps, qu'ils soient professeurs des écoles, professeurs du second degré ou CPE.

Pour le master MEEF, les maquettes des mentions 1D, 2D et EE répondent à un cahier des charges commun relatif à l'équilibre entre enseignements de culture commune, d'initiation à la recherche, et spécifiques à chaque mention ou parcours d'une part, et à l'organisation des stages et de leur accompagnement d'autre part.

La notion de culture commune recouvre notamment des éléments de formation sur l'école inclusive, le numérique, les langues, la sociologie de l'éducation, etc.

Des enseignements d'accompagnement des étudiants à la préparation des concours, en relation avec les enseignements professionnalisants, et notamment le stage, sont intégrés dans les mentions 1D, 2D et EE du master MEEF.

Organisation et gouvernance de l'INSPÉ

L'équipe de direction

L'équipe de direction se compose du directeur de l'INSPÉ, de la directrice adjointe en charge des études, de la directrice adjointe en charge des ressources humaines, du directeur adjoint en charge de la recherche, ainsi que de la directrice administrative de composante. Son rôle est de piloter au quotidien les actions mises en place en son sein et de conduire la politique de la composante.

Le bureau formation

Sa fonction est la définition de la politique de formation portée par l'INSPÉ à l'échelle de l'académie et la coordination inter-mentions du master MEEF. Il est composé de l'équipe de direction, des responsables des 4 mentions de master MEEF (1D, 2D, EE et PIF), des responsables DIU, de la responsable du service de scolarité académique, du directeur de l'Ecole académique de la formation continue du rectorat de l'académie de Grenoble et du conseiller technique premier degré auprès de la rectrice. Si l'ordre du jour le nécessite, des représentants des vice-présidents formation de l'UGA et de l'USMB peuvent être invités à l'initiative du directeur de l'INSPÉ.

Le comité pédagogique premier degré

Animé par la responsable de mention et la responsable du DIU premier degré, sa fonction est de coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation entre les différentes antennes de l'INSPÉ. Outre la responsable de mention et la responsable du DIU premier degré, il est composé des responsables pédagogiques des différentes antennes de l'INSPÉ, ainsi que de la responsable fonctionnelle de la mention 1D du service de scolarité académique et des responsables administratives des antennes.

Le comité pédagogique second degré

Animé par les responsables de mention et le responsable du DIU second degré et encadrement éducatif, sa fonction est de coordonner la mise en œuvre de l'offre de formation entre les différentes antennes de l'INSPÉ. Outre les responsables de mention et le responsable du DIU second degré et encadrement éducatif, il est composé de la directrice adjointe en charge des études, du responsable des emplois du temps du transversal 2D ainsi que de la référente administrative de la mention 2D et de la responsable administrative de l'antenne de Chambéry et de la responsable de scolarité de l'antenne de Grenoble.

Equipe de direction

Directeur

Hamid Chaachoua

inspe-directeur@univ-grenoble-alpes.fr

■ Directrice administrative de composante

Adeline Leroux

adeline.leroux@univ-grenoble-alpes.fr

■ Directrice adjointe, chargée des études

Céline Mulet-Marquis

inspe-da-etudes@univ-grenoble-alpes.fr

■ Directrice adjointe, chargée des ressources humaines

Cécile Nurra

inspe-da-rh@univ-grenoble-alpes.fr

■ Directeur adjoint, chargé de la recherche

Hervé Gaussier

inspe-da-recherche@univ-grenoble-alpes.fr

■ Assistante de direction

Isabelle Jacolin-Cotte

inspe-sec-dir@univ-grenoble-alpes.fr

Responsabilités des antennes

■ Annecy

inspe-antenne-annecy@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables pédagogiques premier degré :

- Relations avec les étudiants, coordination avec le service scolarité, stages : **Christine Bertola**
- Emplois du temps et coordination des mémoires :

Marie Busser

Responsable administrative : Souad Amraoui

■ Chambéry

inspe-antenne-chambery@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables pédagogiques premier degré :

- Relations avec les étudiants, coordination avec le service scolarité, stages : **Anne Dufour**
- Emplois du temps et coordination des mémoires :

Évelyne Chevigny

Responsable administrative : Delphine Kurzeja

■ Grenoble

inspe-antenne-grenoble@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables pédagogiques premier degré :

- Emplois du temps et coordination des mémoires :

Laurence Osete

- Stages : **Hélène Savin**

- Relations avec les étudiants et coordination avec le service scolarité : **Daniela Guiol**

Responsable administrative : Adeline Leroux

■ Valence

inspe-antenne-valence@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables pédagogiques premier degré :

- Emplois du temps et coordination des mémoires :

Stéphanie Wachtel

- Relations avec les étudiants, coordination avec le service scolarité et responsable des stages : **Lee Cook**

Responsable administrative : Chloé Myslinski

Pour écrire à toute l'équipe de direction
inspe-equipe-direction@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables de formation

Chacune des mentions du Master Meef est coordonnée par un responsable de mention

■ Mention premier degré - 1D

Sophie Soury-Lavergne : inspe-resp-meef-1d@univ-grenoble-alpes.fr

■ Mention Second degré - 2D

Marie-Sylvie Claude : inspe-resp-meef-2d@univ-grenoble-alpes.fr

■ Mention Encadrement éducatif - EE

Sandrine Menduni : inspe-resp-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr

■ Mention Pratiques et ingénierie de la formation - PIF

Isabelle Girault : inspe-meef-pif@univ-grenoble-alpes.fr

■ Responsables des DIU

- Premier degré

Cathy Brinster : inspe-resp-diu-pe@univ-grenoble-alpes.fr

- Second degré et encadrement éducatif

Marie-Sylvie Claude : inspe-resp-diu-sd-ee@univ-grenoble-alpes.fr

■ Responsable du DU Concours et métier de Professeur des Ecoles (CoMéPÉ)

Fanny Estéoule : inspe-comepe@univ-grenoble-alpes.fr

■ Responsable du DU Promouvoir la Motivation et le Bien- Être à l'Ecole (ProMoBE)

Damien Tessier : damien.tessier@univ-grenoble-alpes.fr

■ Responsable de la Préparation aux concours de recrutement des professeurs en Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII)

Nicolas Laverdure : nicolas.laverdure@ac-grenoble.fr

■ Responsable de la Préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant

Pascal Bonin : pascal.bonin@univ-grenoble-alpes.fr

Chargés de mission

■ Arts & Culture

Sandrine Conti : sandrine.conti@univ-grenoble-alpes.fr

■ Activités physiques et sportives

Pascal Bonin : pascal.bonin@univ-grenoble-alpes.fr

■ Éducation au développement durable

Laurence Bariller : laurence.bariller@univ-grenoble-alpes.fr

■ Éducation à la santé

Christophe Charroud : christophe.charroud@univ-grenoble-alpes.fr

■ Relations internationales

Coralie Payre-Ficout : coralie.payre-ficout@univ-grenoble-alpes.fr

Vous trouverez le descriptif des missions et de leurs actions sur le site internet de l'INSPÉ .

Conseils

Les textes prévoient trois conseils, qui tous incluent des représentants des personnels de l'INSPÉ.

Le conseil d'Institut

Le conseil de l'INSPÉ est une instance qui exerce à la fois les compétences définies par les textes nationaux régissant les INSPÉ, et celles d'un conseil de composante de l'UGA. Au titre des textes nationaux régissant les INSPÉ, il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des masters MEEF, il adopte le budget de l'Institut et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'institut. Il soumet au conseil d'administration de l'UGA la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements concernant la composante.

Le conseil de l'INSPÉ est composé de 30 membres, à parité de femmes et d'hommes. Il est constitué :

- Des représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'INSPÉ et des usagers qui en bénéficient.
- 3 représentants de l'établissement dont relève l'INSPÉ (UGA)
- Au moins 30 % de personnalités extérieures.

Les comptes-rendus des conseils sont déposés sur l'intranet à la rubrique « Vie de l'Institut ».

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Le COSP est une instance dont la fonction première est le suivi et le conseil dans la mise en œuvre du projet de l'INSPÉ, y compris dans sa dimension partenariale. Espace de réflexion, d'analyse, de prospective et de proposition, le COSP se positionne notamment sur les problématiques de l'articulation recherche-enseignement. Il propose, à la direction de l'INSPÉ et au comité partenarial, des orientations pour la mise en œuvre des grands axes stratégiques du projet de l'INSPÉ, tout au long de la période de l'accréditation.

Il est composé de 12 membres :

- 6 membres de droit représentant l'INSPÉ, l'Université Grenoble Alpes et l'Université Savoie Mont Blanc
- 6 personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur d'académie et le conseil d'institut.

Le COSP est présidé actuellement par Madame Marie-Line Bosse.

Les conseils de perfectionnement

Des conseils de perfectionnement existent pour chacune des mentions du master MEEF et du DIU PCPES. Leur composition est votée par le conseil d'institut, sur proposition du COSP. Chacun de ces conseils est composé de représentants des usagers, étudiants et/ou professeurs-stagiaires, de représentants de l'employeur et de représentants des enseignants ou personnels BIATS.

Les conseils de perfectionnement se réunissent au moins une fois par an pour faire le point sur l'année écoulée et proposer des évolutions de l'organisation de la formation ou de sa maquette, en fonction des difficultés rencontrées ou de l'évolution des besoins.

Les services administratifs et techniques

La mise en œuvre de la formation ne saurait se faire sans le soutien des équipes administratives et techniques de l'INSPÉ. L'organigramme des services, ainsi que l'annuaire détaillé de la direction, des services administratifs et des antennes se trouvent sur l'intranet dans la rubrique « informations pratiques ». Vous trouverez ci-dessous un bref descriptif des missions de chacun des services, leur localisation et les noms de vos interlocuteurs pour les différents aspects de votre activité :

LES SERVICES ACADÉMIQUES

Service de scolarité

Responsable de service : Elisabeth Rousseau
inspe-resp-scol@univ-grenoble-alpes.fr

Le service assure la coordination et la gestion de la scolarité des étudiants et des professeurs-stagiaires (admission, inscription, suivi de la scolarité et des stages) au niveau académique.

■ Responsables et gestionnaires

Responsable fonctionnelle du pôle Premier degré : Adeline Orange
inspe-ref-scol-1d@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable fonctionnelle du pôle Second degré / Encadrement éducatif :
Séverine Galbrun
inspe-ref-scol-2d@univ-grenoble-alpes.fr ; inspe-ref-scol-ee@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable fonctionnelle du pôle PIF et de la Formation continue: Frédérique Neau
frederique.neau@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable fonctionnelle applicatifs de gestion : Frédérique Neau
inspe-ref-scol-applicatifs@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable des outils de communication formation : Séverine Galbrun
severine.galbrun@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire Relations Internationales :
Virginie Menini et Ameline Sternenberg
virginie.menini@univ-grenoble-alpes.fr
ameline.sternenberg@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire étudiants à besoins spécifiques : Emilie Le Lann
inspe-publics-besoins-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr

Service ressources humaines/pilotage

Responsable de service :
Anne Joyeux-Bouillon
Ce service est composé de 2 pôles.

■ Pôle Ressources Humaines de proximité

Responsable du pôle : Sandrine Bouchard
inspe-grh@univ-grenoble-alpes.fr

Le pôle Ressources Humaines de proximité est votre interlocuteur pour toute question relative à la carrière, aux congés, aux services d'enseignement, aux salaires et heures complémentaires, campagne d'emplois et à l'action sociale de l'Université, etc.

■ Pôle Pilotage (fonctionnel-applicatifs) **Responsable du pôle et chargé de projet « initiatives » et développement SI : Corrado Sutor**

inspe-pilotage@univ-grenoble-alpes.fr
Le pôle Pilotage (fonctionnel-applicatifs) assure le développement, le fonctionnement des différentes applications liées à la formation et aux services d'enseignement ainsi que l'assistance aux usagers. Il assure également la réservation de salles, la gestion et le suivi des emplois du temps pour l'antenne de Grenoble.

Emploi du temps

Les emplois du temps sont saisis sur l'application ADE de l'UGA pour Grenoble et Valence et sur celle de l'USMB pour Annecy et Chambéry. Pour Grenoble et Valence, vous pouvez y accéder à partir du site intranet de l'UGA "menu applications" ou du site intranet de l'INSPÉ. Pour Annecy et Chambéry, contactez la scolarité pour obtenir un lien de consultation d'ADE USMB. Il est possible de synchroniser votre agenda électronique personnel avec les deux plateformes ADE.

Saisie des services enseignements plateforme Esperanto (prévisionnel et réalisé)
<https://esperanto.univ-grenoble-alpes.fr>

Dépôt des mémoires : plateforme Moodle
inspe-pilotage@univ-grenoble-alpes.fr

Évaluation des stages de master MEEF : plateforme Sopa : *inspe-sopa@univ-grenoble-alpes.fr*

LES SERVICES ACADÉMIQUES

Pôle Finances

Responsable du pôle : Gaëlle Biglia

inspe-engagements@univ-grenoble-alpes.fr

- Gestion des commandes de fournitures et de matériels ;
- Gestion des frais de déplacement (ordres de mission, remboursements) ;
- Gestion des conventions ;
- Traitement des demandes de formation pour les enseignants ;
- Gestion et suivi du budget.

Cellule communication

Responsable de la cellule :

Camille Pernot

inspe-communication@univ-grenoble-alpes.fr

La cellule communication est responsable de la diffusion d'informations et de la réalisation de supports de communication au sein de l'Institut.

Cette cellule joue un rôle essentiel dans la promotion des actions et projets pédagogiques ou institutionnels, ainsi que dans la gestion de l'image et de la visibilité de l'institution.

Voici quelques-unes des tâches courantes qu'assure la cellule communication :

1. Diffusion d'informations : la cellule est chargée de communiquer les actualités, les événements, les réalisations et les initiatives de l'INSPE à différents publics internes et externes.
2. Réalisation de supports de communication : la cellule communication est responsable de la création et de la production de supports de communication tels que des brochures, des dépliants, des affiches, etc.

Centre de ressources informatiques de proximité (CRIP)

Responsable de service : Thomas Vuillet

Le CRIP est votre interlocuteur pour toute question informatique ou bureautique (accès au réseau de l'université, messagerie électronique (du type : prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr), intégration dans les listes de diffusion, configuration des

ordinateurs, dépannage de premier niveau, etc.).

Techniciens support et maintenance

Contacts : Matthieu Bert et Quentin Bouchon

inspe-crip@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : 04 56 52 07 90

Audiovisuel

Contact : Fabrice Sandre (bureau B 008)

inspe-audiovisuel@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : 04 56 52 04 95 ou 06 85 44 88 42

Prêt matériel

Sur le site de Grenoble :

Fabrice Sandre (bureau B 008)

inspe-audiovisuel@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : 04 56 52 04 95 ou 06 85 44 88 42

Sur le site d'Annecy, de Chambéry ou de Valence, se rapprocher du responsable administratif.

Attention !

Toute la communication professionnelle doit passer par votre messagerie professionnelle et non par votre messagerie personnelle.

Toutes les informations et documents institutionnels vous seront transmis sur votre adresse :

@univ-grenoble-alpes.fr

SERVICE DE SCOLARITÉ DE PROXIMITÉ

Antenne d'Annecy

Gestion des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF
Premier degré et au DIU

inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne de Chambéry

Gestion des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF
Premier degré et au DIU

inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF
Second degré et au DIU

inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne de Grenoble

■ Premier degré

MASTER

Gestion des M1

inspe-scolarite-grenoble-pe-m1@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des M2

inspe-scolarite-grenoble-pe-m2@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des stages / Pstage 1er degré

inspe-stage-pe-grenoble@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des séminaires recherche - 1er degré

inspe-scolarite-grenoble-pe-m1@univ-grenoble-alpes.fr

DIU PCPES

Gestion des DIU Professeur des écoles

inspe-scolarite-grenoble-pe-diu@univ-grenoble-alpes.fr

■ Second degré

MASTER

Gestion des M1

inspe-scolarite-grenoble-sd-m1@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des M2

inspe-scolarite-grenoble-sd-m2@univ-grenoble-alpes.fr

DIU

inspe-scolarite-grenoble-sd-diu@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des stages

inspe-stage-meef@univ-grenoble-alpes.fr

■ Encadrement éducatif

MASTER

Gestion des M1, M2

inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr

DIU PCPES

Gestion du DIU

inspe-scolarite-grenoble-ee-diu@univ-grenoble-alpes.fr

Intermention (1D/2D/EE)

inspe-scolarite-grenoble-pe-m1@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des diplomes 2D

inspe-diplome@univ-grenoble-alpes.fr

Gestion des diplomes 1D

inspe-diplome@univ-grenoble-alpes.fr

■ Pratiques et ingénierie de la formation

Gestion des M2 PIF

inspe-meef-pif@univ-grenoble-alpes.fr

Diplôme d'université (DU) et formation continue (FC)

Gestion des DU (Comépé, Promobé, Préparation concours de recrutement des professeurs en Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII),

Préparation concours CAPEPS/CAFEP:

inspe-comepe@univ-grenoble-alpes.fr

inspe-du-promobe@univ-grenoble-alpes.fr

Préparation au concours :

inspe-preparation-concours@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne de Valence

Gestion des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF
Premier degré et au DIU

inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr

Informations pratiques

À destination des personnels

Obtenir sa carte professionnelle

Multiservices, CROUS, photocopieurs
inspe-grh@univ-grenoble-alpes.fr

Réserver une salle

Sur Grenoble : inspe-ade@univ-grenoble-alpes.fr
Pour réserver une salle sur le site d'Annecy, de Chambéry ou de Valence, se rapprocher de l'antenne.

Clés & Badges accès aux salles

Besoin de clés et badges pour accès aux salles

Antenne Annecy

Souad Amraoui - 04 50 78 71 62

Antenne Chambéry

Delphine Kurzeja - 04 79 27 70 05

Antenne Grenoble

Cyril Chelaouchi - bureau B004
07 72 14 17 18

Antenne Valence

Chloé Myslinski - 04 75 86 36 04

Copieur et reprographie

Accès aux services de la reprographie centrale : <https://websoumission-repro.univ-grenoble-alpes.fr/>

Accès à des copieurs de proximité avec carte professionnelle ou badge

- Un quota annuel de 50€ annuel pour chaque enseignant.
- Un quota annuel de 100€ pour chaque personnel administratif ou technique.

Pour les gros tirages, merci de privilégier les services de la reprographie.

Hébergement

Trois chambres sont à disposition sur l'antenne de Valence pour les enseignants ou personnels des autres antennes ayant des obligations professionnelles tôt le matin ou finissant tard le soir ; la réservation se fait auprès de Chloé Myslinski.

Fournitures et matériels pédagogiques

Pour les petites fournitures, vous devez vous adresser à votre responsable administrative d'antenne si vous êtes affecté à Annecy, Chambéry ou Valence, et au pôle finances si vous êtes affecté à Grenoble.

Pour l'achat d'ouvrages ou de matériels pédagogiques, vous pouvez faire des demandes auprès de la commission des crédits pédagogiques. Deux campagnes sont organisées chaque année. Pour plus d'information, contacter votre responsable administrative d'antenne si vous êtes affecté à Annecy, Chambéry ou Valence, et le pôle finances si vous êtes affecté à Grenoble.

BUPE

Bibliothèque universitaire du professorat et de l'éducation (BUPE)

Antenne Annecy

Delphine Sciabbarrasi - 04 50 78 71 63
Arthur Gerlier - 04 50 78 71 64
bupeann-public@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne Chambéry

Sandrine Machado - 04 79 27 70 09
Patrice Langlais - 04 79 27 70 10
bupechamb-public@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne Grenoble

bujf-public@univ-grenoble-alpes.fr

Antenne Valence

Evelyne Jeanclos - 04 75 86 36 06
Nellie Dauvier - 04 75 86 36 05
bupeval-public@univ-grenoble-alpes.fr

Réserver une visioconférence

Sur Grenoble : inspe-visio@univ-grenoble-alpes.fr
Pour réserver une visioconférence sur le site d'Annecy, de Chambéry ou de Valence, se rapprocher de l'antenne.

Les applications et sites utiles

À tous

Certaines applications sont utiles à tous les personnels au quotidien dans la gestion du temps de travail et des activités diverses.

Poser ses congés

HAmAC

Pour poser ses congés et gérer son emploi du temps (horaires de travail).

<https://hamac.univ-grenoble-alpes.fr/>

Déplacements

Notilus

Pour générer des ordres de mission et des états de frais en cas de déplacements.

<https://esr-uga.notilus-pio.cegid.cloud/>

Appels et visio

Xivo

L'application fait office de téléphone. Elle permet d'appeler des personnes internes ou externes à l'UGA et à l'INSPE.

<https://xivo.univ-grenoble-alpes.fr/>

Zoom

Pour participer à des réunions en ligne.

<https://univ-grenoble-alpes-fr.zoom.us>

Sites web

Site internet de l'INSPE

Le site web réunit les informations institutionnelles concernant l'INSPE. Il s'adresse majoritairement aux futurs étudiants, nos partenaires et toutes personnes concernées par le secteur d'activité de l'INSPE.

<https://inspe.univ-grenoble-alpes.fr/>

Site internet de l'UGA

Toutes les informations concernant l'UGA sont disponibles sur le site web.

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

Messagerie

Zimbra

La messagerie utilisée par l'UGA pour les échanges de mails et documents légers.

<https://zimbra.univ-grenoble-alpes.fr>

Formations

Ficel

Pour consulter le catalogue des formations, prendre connaissance des sessions de formation disponibles et effectuer des demandes de formation auprès de votre responsable hiérarchique.

<https://ficel.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/site/login>

Envoi de fichiers volumineux

File sender

Le site permet d'envoyer des fichiers volumineux qui seraient trop lourds pour être envoyés en pièce jointe via Zimbra.

<https://filesender.renater.fr/?s=upload>

Site intranet des personnels

L'intranet réunit les informations destinées aux personnels administratifs et techniques ainsi qu'aux enseignants de l'UGA et de l'INSPE (agenda, actualités, documents ressources...)

<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr>

Site intranet des étudiants (LEO)

Réunit les informations destinées aux étudiants de l'UGA et de l'INSPE (actualités, agenda, travaux réalisés...)

<https://leo.univ-grenoble-alpes.fr>

L'enseignement à l'INSPÉ

Réglementation

Obligations de service

Pour les personnels enseignants, la durée annuelle du service est :

- 192h d'enseignement équivalent TD et mi-temps recherche, pour les enseignants-chercheurs et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- 384h d'enseignement équivalent TD pour les enseignants des premier et second degrés affectés à temps plein dans l'enseignement supérieur.
- 192h d'enseignement équivalent TD à l'INSPÉ pour les enseignants en service partagé (50% INSPÉ et 50% école ou établissement scolaire ; le temps partiel n'est pas possible).

La préparation, la surveillance, la correction des examens ainsi que la participation aux jurys font partie des obligations de service et ne sauraient être rémunérées spécifiquement.

Cumul d'activité

Avant de vous engager pour enseigner/travailler pour un autre employeur, vous devez obligatoirement faire une demande d'autorisation de cumul.

Après avis de la direction de l'INSPÉ, l'autorisation est donnée par le président de l'université pour les personnels de l'UGA et par la rectrice pour les enseignants en service partagé entre un établissement scolaire ou école et l'INSPÉ.

Le document de demande d'autorisation de cumul est accessible sur l'intranet de l'INSPÉ (*ressources humaines - gestion des services*) : <https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/ressources-humaines/carriere-contrat-et-remuneration/mon-contrat/cumul-d-activites/cumul-d-activites-695199.kjsp?RH=1519212334231>

Votre demande d'autorisation de cumul doit obligatoirement être accompagnée du tableau de votre service prévisionnel pour l'année.

Votre service à l'INSPÉ est prioritaire sur toute activité et prime en cas de conflit d'emploi du temps.

Service enseignant

En début d'année, vous devez saisir votre service prévisionnel à l'année sur l'application Esperanto.

En fin de chaque semestre, vous devrez valider ou corriger le service réellement effectué. Il appartient à chacun de suivre précisément l'exécution de son service. Une double validation est faite par les responsables d'UE et de parcours pour le prévisionnel et par la directrice adjointe en charge des études pour le réaliser. Vous devrez intervenir en priorité dans les enseignements obligatoires des maquettes de formation assurés par l'INSPÉ.

10% maximum de votre service statutaire pourra être effectué hors INSPÉ et intégré dans votre service, que ce soit dans une autre composante de l'UGA ou en formation continue, ou pour le rectorat.

Par exemple :

- pour un temps plein d'enseignement de 384 heures, 38h maximum
- pour un temps plein d'enseignement à 192h, 19h maximum

Si vous êtes à temps partiel, quelle qu'en soit la raison, rapprochez-vous de la directrice adjointe en charge des ressources humaines avant de vous engager à faire des enseignements hors INSPÉ.

Les heures d'enseignement réalisées au-delà des obligations de service sont rémunérées en heures complémentaires. Elles sont plafonnées à hauteur d'un demi-service supplémentaire et ne peuvent être consenties si les services d'enseignement des autres enseignants de la même discipline ou spécialité ne sont pas complets. Certains statuts spécifiques (par exemple celui d'ATER), ne permettent pas le paiement d'heures complémentaires.

L'enseignement à l'INSPÉ

Réglementation

Vademecum des Déplacements

Avant tout déplacement en lien avec votre activité professionnelle à l'INSPÉ, vous devez demander un ordre de mission (OM).

La procédure est entièrement dématérialisée. L'application NOTILUS permet la saisie en ligne des demandes d'OM et leur transmission aux services financiers.

Le lien vers l'application se trouve sur le site intranet de l'UGA, onglet application, puis « toutes les applications », en enfin « NOTILUS : gestions des ordres de mission » dans la liste des applications.

Les demandes d'OM doivent obligatoirement être saisies avant le départ en mission. En l'absence de saisie de la demande dans les délais, l'agent en déplacement n'est pas couvert par les assurances employeur (accident du travail) et les frais de mission ne peuvent être remboursés.

Après votre mission, pour être remboursé, vous devez transmettre tous vos justificatifs de frais à votre responsable administrative

d'antenne si vous êtes affecté à Annecy, Chambéry ou Valence, et au pôle finances si vous êtes affecté à Grenoble. Attention, la transmission des justificatifs doit être faite dans un délai de 10 jours suivant la réalisation de la mission.

Les déplacements pour les cours et les visites de tutorat sont remboursés en frais réels.

Les déplacements pour les réunions sont remboursés au tarif SNCF, 2ème classe.

Dans tous les cas, le co-voiturage est encouragé lorsqu'il est possible (participation à des réunions ou séminaires académiques notamment).

Vous trouverez le Vademecum complet avec toutes les informations pratiques et procédures à respecter sur le site intranet de l'INSPÉ.

Dans le cadre de vos déplacements cours et visites, vous avez la possibilité d'obtenir un ordre de mission permanent annuel en vous rapprochant du pôle finances de Grenoble.

L'enseignement à l'INSPÉ

Organisation de la formation

Les calendriers académiques de l'INSPÉ

Dates de rentrée, début et fin de semestres, examens, jurys, séminaires, réunions pédagogiques académiques se trouvent sur l'intranet, à la rubrique « Vie de l'Institut ».

Merci de bien noter les dates importantes sur vos agendas !

Règlement des études et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Règlement des études (RDE) et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC).

Il est indispensable de connaître le règlement des études et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences des mentions/parcours dans lesquels vous intervenez. Ces documents sont disponibles sur le site intranet de l'INSPÉ, à la rubrique formation, puis rubrique "Règlements des études et MCCC".

Le non-respect des périodes et dates d'examen, ou des modalités de contrôle des connaissances et des compétences peut engendrer des recours, faire annuler les MCCC votées par le conseil de l'INSPÉ et faire annuler les sessions d'examen.

En cas d'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu, il n'est pas possible de faire rattraper l'épreuve en dehors des dates prévues à cet effet et votées par le conseil de l'INSPÉ. Le non-respect de cette règle instaure de facto une rupture de l'obligation d'égalité de traitement des étudiants qui s'impose à l'université. Cette pratique peut entraîner une invalidation de l'ensemble des examens de l'UE concernée, pour l'ensemble des inscrits.

Les notes de contrôle continu ou appréciation doivent être portées à la connaissance des étudiants ou stagiaires, avec la mention «sous réserve de modification par le jury». Pensez à bien relever toutes les notes avant de rendre leurs productions aux étudiants et stagiaires. Les notes ne sont définitives qu'après la délibération du jury. Seul un jury peut modifier des notes.

En cas de suspicion de fraude aux examens, il faut établir un procès-verbal, saisir les documents du fraudeur, laisser finir l'épreuve, corriger la copie normalement. En parallèle, faire une demande de saisine de la commission disciplinaire en transmettant le procès-verbal de fraude et les documents saisis. L'ensemble de la procédure est rappelé sur les

documents qui vous sont remis lorsque vous êtes responsables de la surveillance d'un examen. En cas de suspicion de plagiat sur un document d'examen ou un mémoire, utiliser l'application COMPILATIO, accessible sur l'intranet de l'UGA pour analyser le document. Informer la direction de l'INSPÉ et transmettre tous les documents nécessaires à la saisine de la commission disciplinaire.

Seule la commission disciplinaire de l'UGA et ou de l'USMB peut traiter les suspicions de plagiat ou de fraude aux examens. Il ne faut en aucun cas prendre des mesures immédiates de sanction envers les étudiants ou stagiaires.

Plateforme pédagogique

Il est attendu que tous les supports de cours soient mis à disposition des étudiants et des stagiaires. Une plateforme unique, Moodle E-Formation permet à tous les intervenants, quels que soient leur statut et leur rattachement institutionnel, de déposer des documents pour les étudiants et de déposer/récupérer des documents de travail internes à chaque équipe pédagogique ou à l'INSPÉ. Pour les nouveaux arrivants, il est important de vous connecter au moins une fois pour que les collègues puissent vous rattacher à des cours.

A savoir

Tous les documents présentés par la direction en réunion académique (séminaires académiques des personnels ou des enseignants) sont déposés sur le site intranet de l'INSPÉ : <https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/mon-espace-inspe/>

Lorsque vous ne pouvez être présent lors d'une réunion académique, veillez à bien consulter le site intranet et prendre connaissance des informations discutées en séance. Les dispositifs de formation tout au long de la vie pour les personnels de l'UGA sont sous la responsabilité du service central des ressources humaines. Vous recevrez régulièrement des informations sur l'offre de formation. Nous vous remercions d'informer la direction de l'INSPÉ lorsque vous souhaitez pouvoir bénéficier de l'une de ces formations.

L'INSPÉ organise aussi quelques formations spécifiques en interne. Vous serez informé et invité à suivre ces formations, lorsqu'elles vous concerneront, via mail.

La recherche à l'INSPÉ

La formation à l'INSPÉ doit être adossée à la recherche et l'INSPÉ doit produire de la recherche.

L'INSPÉ a une mission de formation à la recherche en éducation pour ses propres enseignants quel que soit leur statut, ainsi que pour les enseignants de l'Éducation Nationale en poste, qu'ils soient titulaires et contractuels.

Séminaires de recherche

A tous

Des séminaires de recherche, sous forme de conférences d'experts sollicités au plan national, sont organisés tout au long de l'année sur les sites d'Annecy, de Chambéry de Grenoble et de Valence. Ces séminaires ont pour public premier les étudiants de Master 1 MEEF (toutes mentions).

Tous les enseignants de l'INSPÉ sont par ailleurs vivement encouragés à participer à ces séminaires, qui sont également ouverts aux personnels de l'Éducation Nationale, qu'il s'agisse de personnels d'encadrement, de formateurs académiques ou d'enseignants de terrain 1er et 2nd degré. Dans la mesure du possible, les conférences sont filmées et ensuite mises à disposition sur le site Internet de l'INSPÉ, quelques semaines après l'événement. **Ces séminaires sont organisés pour remplir l'obligation des étudiants de suivre 2 séminaires en lien avec l'Education et valider leur UE Recherche.**

Journée scientifique

Enseignants

Une « Journée scientifique », à destination exclusive des enseignants de l'INSPÉ, est organisée tous les ans sur une thématique susceptible de fédérer le plus grand nombre et contribuer à la culture commune.

Cette journée est constituée d'une conférence introductive donnée par un expert extérieur, suivie de plusieurs communications scientifiques courtes, données par des enseignants de l'Inspé si possible en binômes et d'une discussion générale sur les apports de la journée aux questions d'éducation et de recherche pour l'éducation.

Manifestations scientifiques

Enseignants et étudiants

Tous les ans, différents colloques et journées d'étude organisés par des enseignants reçoivent le soutien financier et/ou logistique de l'INSPÉ et se déroulent dans ses locaux.

Majoritairement disciplinaires, ces manifestations scientifiques sont obligatoirement ouvertes aux étudiants de l'INSPÉ dans le cadre de leur formation. Les enseignants souhaitant recevoir le soutien de l'Inspé doivent se rapprocher du directeur-adjoint à la recherche.

Pôle pilote PEGASE

A tous

Le pôle pilote Pégase (polepilote-pegase.fr) est un pôle de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation, porté par l'UGA et dirigé par un enseignant-chercheur de l'Inspé. Il offre diverses opportunités de se former à travers des actions spécifiques développées à l'Inspé (suivi collectif des mémoires), et des ressources disponibles en accès libre sur son site Internet (podcast audio et vidéos de conférences de chercheurs et workshops). Il soutient aussi des actions de recherche en éducation dans lesquelles les enseignants de l'Inspé ont toute légitimité à s'inscrire.

Le pôle PEGASE se trouve dans les bâtiments de la MaCI (Maison de la création et de l'innovation - 339 avenue Centrale 38 400 Saint-Martin-d'Hères)

N'hésitez pas à interroger Isabelle Jacolin-Cotte, assistante de direction (site Bergès Bureau B102), lorsque vous avez des questions.

Annecy



Antenne d'Annecy

Impasse de la Ravoire
74370 Epagny Metz-Tessy
Tél. + 33 (0)4 50 78 71 61

Chambéry



Antenne de Chambéry

289, rue Marcoz
73000 Chambéry
Tél. +33 (0)4 79 27 70 00

Grenoble



Antenne de Grenoble

Campus universitaire - site Bergès
1025, rue de la piscine
38610 Gières
Tél. +33 (0)4 56 52 07 00

Valence



Antenne de Valence

36, avenue de l'école normale
26000 Valence
Tél. +33 (0)4 75 86 36 00

INSPE - Bâtiment Bergès
1025, rue de la piscine - 38610 Gières

<https://inspe.univ-grenoble-alpes.fr>

